RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ARGELLIERS

JEUDI 10 avril 2025 à 18H45
Salle Vert Paradis

Session publique

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27/02/2025 à l'unanimité

Point d'information

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention a été reconduite avec 30 Millions d'Amis afin de bénéficier du soutien de la fondation pour la stérilisation des chats libres.

Liste des délibérations

Budget

Délibération 2025-04 / Approbation du compte de gestion 2024

Rapporteur : Madame Claudie BERARD, Adjointe
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération 2025-05 / Vote du Compte Administratif 2024

Rapporteur : Madame Claudie BERARD, Adjointe

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2024	Fonct	894 352 €	739 823 €
	Invest	619 474 €	324 442 €
Reports de l'exercice 2023	Fonct	100 000 €	0 €
	Invest	47 211 €	0 €
Total exercice (réalisations + reports)		1 661 038 €	1 064 265 €
Résultat de clôture de l'exercice		**596 773 €**	
RàR reportés en 2025	Invest	0 €	92 302 €
Totaux cumulés		1 661 038 €	1 156 567 €
Résultat financier définitif		**504 471 €**	

Hors de la présence de Pierre AMALOU, Maire,

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme Claudie BERARD :

- **Prend acte** de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2024
- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **Approuve** les résultats de l'exercice 2024 et le compte administratif 2024,
- **Reconnait** la réalité des Restes à Réaliser 2024,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Délibération 2025-06 / Vote des taux d'imposition des taxes directes 2025

Rapporteur : Claudie BERARD, Adjointe

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.8 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71.78 %
- taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 12.87 %

Délibération 2025-07 / Affectation des résultats de fonctionnement 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre AMALOU, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2024 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement
Résultat de l'exercice 2024 : 154 529, 69 €
Excédent antérieur : 100 000 €
Résultat cumulé : 254 529, 69 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :
Décide d'affecter au budget pour 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :
1° Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 (recettes) « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 150 000 euros.
2° Le surplus, la somme de 104 529.69€ euros, est affecté en recette de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédents de fonctionnement reporté ».

Délibération 2025-08 / Vote du budget primitif 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis de la commission des finances du 1 er avril 2025
Vu le projet de budget primitif 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés
APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,
- Dépenses et recettes de fonctionnement : 974 382 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 829 047 €

Délibération 2025-09 / Subventions aux associations pour 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE

D'accepter les propositions de la commission et valider le montant des subventions aux associations pour l'année 2025 comme présenté ci-dessous :

Association les 3 A	500 €
Restaurants du cœur Les Relais du cœur de l'Hérault	500 €
Espoir pour un enfant	300 €
Diane des Hauts de Boscorre	1 200 €
Syndicat de chasse	1 100 €
AFA	4 600 €
ALBE	500 €
Enfance - Jeunesse Max Rouquette	3 200 €
Les Circouités	2 600 €
Nos amis les chats	500 €
Argelliers Trail	1 000 €
Total	16 000 €

Administration et RH

Délibération 2025-10 / Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurances des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault

L'Adjointe au Maire **expose :**

- L'opportunité de confier au CDG 34 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence en vue du renouvellement du contrat à compter du 1er janvier 2026 ;
- L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le CDG 34 peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité ;
- Que l'adhésion au contrat d'assurance entraine l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance aux contrats d'assurance proposée par le CDG 34.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

La Collectivité donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.
La Collectivité a la faculté de ne pas y adhérer.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Délibération 2025-11 / Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme BERARD Claudie, 2eme adjointe

Le Conseil municipal de la commune d'Argelliers, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif pour la filière administrative

- d'ADOPTER les propositions du Maire,
- de MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs
- d'INSCRIRE au budget 2025 les crédits correspondants.

Urbanisme et foncier

Délibération 2025-12 / Dénomination des chemins ruraux du Mas de Cournon

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des chemins desservant le Mas de Cournon, le Conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- ADOPTE les dénominations suivantes comme proposé ci-dessous :
  - Chemin des Cambrettes
  - Chemin de l'Arboussas
  - Chemin Mas Grenouille
  - Chemin de Saint Jean
  - Chemin de la carrière

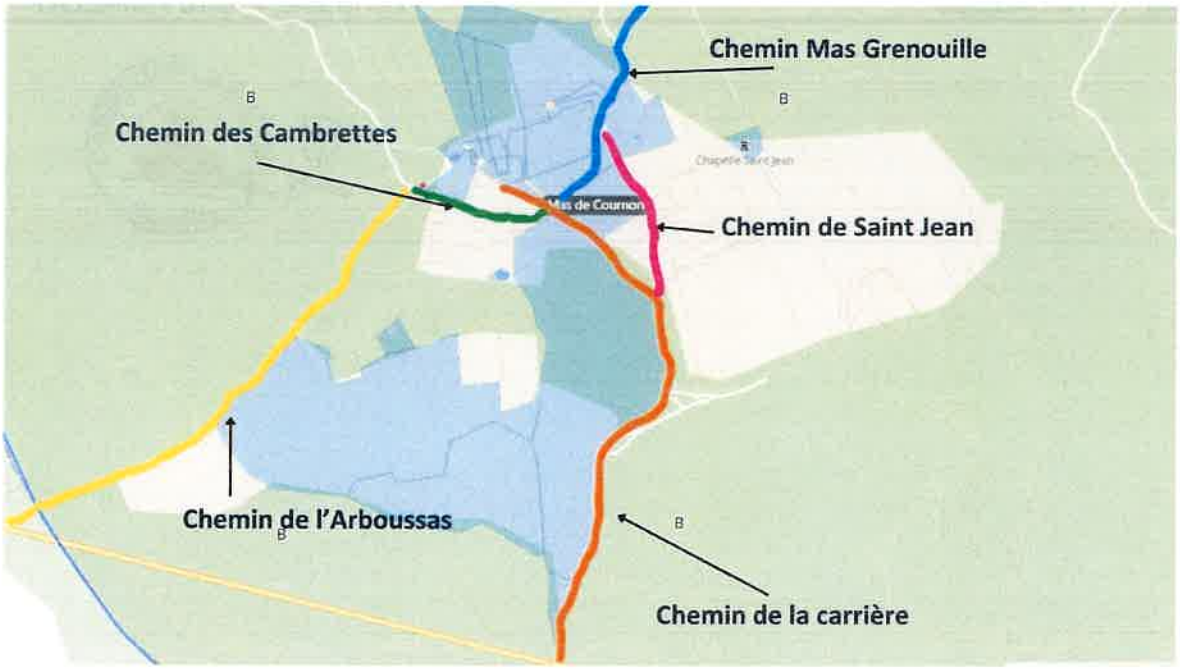

Délibération 2025-13 / Achat des parcelles de la section E, n° 255 ; 388 ; 389 ; 398 ; 411 ; 413 ; 439 ; 501et 502

Considérant la délibération n°2018-18 du précédent Conseil Municipal faisant état du projet d'acquisition des parcelles E 254 (désormais 502) ; 413, 388 et 389 mais jamais mené à son terme,

Considérant l'inscription au budget 2025 du montant nécessaire à ces acquisitions,

Considérant l'accord par écrit en date du 10 mars 2025 du représentant de la société Cammingha et Lelyland, situé au Pays-Bas, de vendre à la Commune d'Argelliers l'ensemble des parcelles leur appartenant soit les parcelles de la section E, n° 255 ; 388 ; 389 ; 398 ; 411 ; 413 ; 439 ; 501 et 502, au prix de 145 000€. Il est proposé à l'assemblée l'acquisition des parcelles cadastrées E, n° 255 ; 388 ; 389 ; 398 ; 411 ; 413 ; 439 ; 501 et 502 (anciennement 254), au prix de 145 000€. Monsieur le Maire précise que les frais de notaire liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'acquérir les parcelles cadastrées en section E, n° 255 ; 388 ; 389 ; 398 ; 411 ; 413 ; 439 ; 501 et 502 au prix de 145 000 €

DESIGNE maître NAHME, notaire à Gignac pour établir l'acte de vente correspondant.

AUTORISE M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'achat de ces parcelles et à signer toutes les pièces du dossier.

Sans autre question la séance se clôt à 19h35

Argelliers, le 10/04/2025 Le Maire, Pierre AMALOU

MAIRIE D'ARGELLIERS (Hérault)